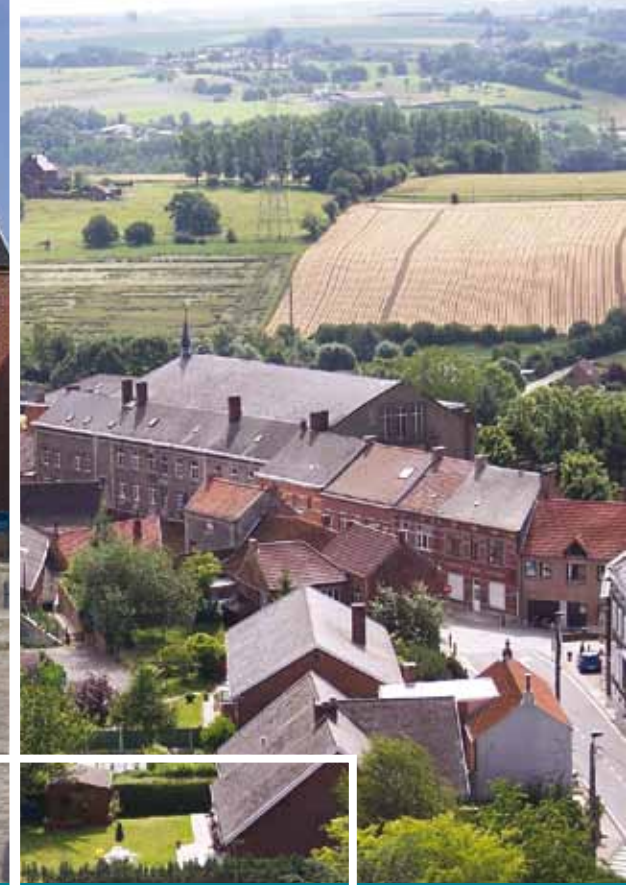


Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Novembre 2011



n°98

sommaire



ÉCUEILLÉ



FINANCES



MARCHÉ
HEBDO



EDITO

Il y a cinq ans, la nouvelle majorité présentait lors d'un conseil son programme de politique générale pour l'ensemble de la législature. Je me rappelle la réflexion d'un membre de l'opposition IC : «Quel magnifique projet ! Mais ne serait-ce pas plutôt un magnifique catalogue de bonnes intentions !!! On verra cela dans six ans...». Je l'entends encore. Aujourd'hui, à un an de l'échéance des élections communales, je vous ouvre **le catalogue de nos réalisations**. La matière étant abondante, il me faudra plusieurs éditoriaux pour en faire l'inventaire. Vous apprendrez que, non seulement, nous avons réalisé presque entièrement tous nos objectifs mais qu'en réalité, nous avons fait beaucoup plus. Dans cet article je vous parlerai donc uniquement de la nouvelle participation citoyenne, de la politique du troisième âge, de la jeunesse, de l'enseignement.

Politique participative : Ittre est aujourd'hui la Commune la plus dynamique du Brabant Wallon avec 8 conseils participatifs ; 80 personnes s'impliquant, réfléchissant ensemble à l'avenir de leurs villages et posant toute une série d'actes concrets.

- Les conseils communaux se réunissent beaucoup plus souvent (au minimum 10 fois par an).
- Un espace d'expression est donné à l'opposition dans le bulletin communal. Si vous en voulez la preuve, consultez la page 7 et vous verrez que le bourgmestre accepte de s'y faire critiquer, même injustement... C'était impensable il y a quelques années.
- Un droit d'interpellation du conseil communal est accordé à chaque citoyen. La Région Wallonne va probablement imposer cette faculté d'interpellation à l'ensemble des Communes. Mais nous, ici, à Ittre, nous l'avons accordé d'initiative et bien avant tout le monde.
- Pratique régulière du sondage pour connaître le sentiment de nos habitants lors de décisions importantes. Exemples récents : l'installation d'un parc éolien à Haut-Ittre ou le revêtement en pavés de la rue de la Montagne.

L'heure du bilan a sonné !

Politique du troisième âge :

- Adaptation du contenu du colis de Noël en tenant compte des souhaits de nos concitoyens.
- Mise à disposition du minibus «TransIttre» pour les déplacements à l'intérieur de la Commune et en dehors.
- Multiplication des activités culturelles et récréatives : voyages, après-midis accordéon, théâtre, initiation à l'informatique, spectacle de fin d'année, etc...
- Nous avons soigné et amélioré la qualité des réceptions données en l'honneur de nos jubilaires (50 ou 60 ans de mariage).

Politique de la petite enfance et de la jeunesse :

- La Maison Communale de l'Accueil de l'enfance (crèche) a été inaugurée à Ittre ; une autre réalisation est en projet à Virginal (Rouge Bouton) Nous maintenons, bien entendu, notre service de gardiennes à domicile ;
- Une antenne de l'AMO (action en milieu ouvert) a été installée à Virginal pour être attentive aux problèmes que peuvent connaître certains jeunes.
- En collaboration avec le CLI, on a mis sur pied une soirée-concert avec des groupes musicaux de la région : «Musittre».
- Nous avons poursuivi des activités créées sous les précédentes majorités : Chasse aux œufs, Halloween...
- Nous avons permis à un grand nombre d'étudiants de travailler au sein de nos services pendant l'été. Ils ont grandement contribué à assurer la propreté de notre Commune.
- Des activités sportives et culturelles, des plaines de jeux couvrent toutes les périodes des vacances scolaires. La Commune veille à ce

que le prix soit abordable pour tous.

- Activités extrascolaires : une vingtaine d'activités sont proposées à vos enfants pour le prix d'une simple garderie. L'ONE ne tarit pas d'éloges sur le projet ittrois et nous sommes souvent cités en exemple.
- Des cours de rattrapage scolaire couvrent toutes les branches de l'enseignement secondaire. L'administration communale les organise et intervient pour en diminuer le coût.

Politique de l'enseignement :

- Nous constatons que le nombre d'élèves augmente régulièrement dans nos écoles ; c'est le meilleur des signes.
- Nous avons inauguré la nouvelle école d'Ittre et 2012 nous verra agrandir et rénover l'école primaire de Virginal.
- Nous continuons à développer l'usage de l'informatique à l'école et nous commençons l'initiation au néerlandais en maternelle, d'une façon ludique, dès la première année, d'une façon plus structurée.
- Depuis un an, l'école dispose d'un site «internet» que tous les parents peuvent consulter. Ils y trouvent de nombreuses informations.
- Nous avons offert des ateliers musicaux et scientifiques aux élèves des deux réseaux et vous pouvez voir la volonté affirmée de la nouvelle administration communale de traiter avec équité le Libre et le Communal.
- Enfin, quelle école dispose de deux professeurs de remédiation pédagogique à temps plein pour s'occuper des enfants en décrochage scolaire. La Commune a consenti cet effort parce qu'une bonne école primaire est un élément indispensable pour assurer l'avenir de nos enfants.

La suite au prochain numéro.

Axel François, Votre Bourgmestre



TRAVAUX

RUE JEAN JOLLY

Dans le cadre des travaux d'égouttage, finition des travaux à la rue Jean Jolly. On en a profité pour remplacer la conduite d'eau très ancienne.



RUE ARTHUR BRANCART

Les travaux se terminent, là aussi, on a profité des travaux pour remplacer la conduite d'eau et les raccords en plomb. Cela a retardé les travaux mais le résultat est là.

La pose de coussins berlinois à l'entrée du hameau permettra, je l'espère, une limitation de la vitesse ainsi que le rétrécissement près du pont du chemin de fer.

La fontaine sera réinstallée dans le parterre, fontaine réaménagée par les Etablissements Gascard.



RUE DU BARDÉ

Profitant des travaux en cours à la rue de Virginal, nos maçons ont réaménagé le grand mur de pierre qui subissait les affres du temps. Dégagement de la végétation, nettoyage des joints et rejointoyage.



REMISE DES DIPLÔMES CHEZ MADAME LA GOUVERNEUR À WAVRE

Sept de nos ouvriers communaux suivent des formations organisées par la Province du Brabant wallon. Ce vendredi 28 novembre, la remise des diplômes était organisée au Palais de la Gouverneure à Wavre. Félicitations à Fabrice Bontet ; Carlo Marotta, Tom Tadjev, Michaël Lethem et Frédéric Stourme. Manque sur la photo Michaël Denayer et Vinciane Stourme. Bravo à tous.



LES TRAVAUX RUE DE VIRGINAL.

Ces travaux avancent très bien. Malgré des soucis près d'Interyacht à cause du très grand nombre de câbles, conduite d'eau et de gaz. Il a fallu revoir le profil pour y installer les chambres de visite. C'est maintenant chose faite. Le collecteur est maintenant posé jusqu'à la rue du Moulin. Et le by-pass est presque entièrement posé. A titre d'information, voilà le tuyau de 1200mm qui est actuellement posé à la place du 400mm. Ce tuyau de 1200 permettra d'évacuer 3m³ à la seconde soit 3000 litres au lieu de 157 litres. J'espère que vous comprendrez que nous battre pour ce By-Pass n'était pas inutile.



PRÉPARATION DES TRAVAUX À LA RUE PLANCHETTE.

Pour votre information, il y aura à l'entrée de la Rue Planchette un trou pour permettre le fonçage de différents tuyaux vers la rue de Huleu, la rue de Virginal (le fameux 1200) et nous l'espérons vers la rue Planchette nous permettant de mettre un tuyau plus important qu'initialement prévu.

Ces travaux prévus au début de l'année prochaine et notamment la mise en place du trou de fonçage, impliquent aussi des contournements de nombreux impétrants (la SWDE, le Gaz, Belgacom etc...).

En vue de l'ouverture de la Rue Planchette, des places de parking ont été installées afin de permettre aux clients et riverains de pouvoir garer leurs véhicules à cet endroit pendant la durée des travaux. Un emplacement sera prévu pour les Poids lourds et une zone de parking en face du restaurant du Ry Ternel.

PLAN MAYA : APPEL AUX APICULTEURS

Dans le cadre du plan Maya, nous organisons une rencontre entre les apiculteurs de notre commune. Elle aura lieu le jeudi 23 novembre à 19h30 à l'ancienne maison communale de Virginalu.



> **Christian Fayt, Echevin des Travaux, du Logement et de la Ruralité**



L'ACCUEIL FAMILIAL DES AÎNÉS, VOUS CONNAISSEZ ?

Il s'agit d'une nouvelle forme d'hébergement qui permet aux personnes de 60 ans et plus de vivre au domicile d'un particulier.

L'Accueil Familial des Aînés est un projet pilote, initié par la Région Wallonne, qui propose d'expérimenter un nouveau mode de vie.

Il s'agit d'une nouvelle forme d'hébergement permettant notamment de rompre la solitude des aînés. La famille peut ainsi partager un quotidien empreint de respect, de solidarité et d'échange.

Pour tout renseignement, vous pouvez directement prendre contact avec la Centrale de Services à Domicile du Brabant Wallon au **010/84.96.40** ou par courriel : brwallon@mutsoc.be.



A LA SAINTE CATHERINE TOUT BOIS PREND RACINES

**DISTRIBUTION GRATUITE DE PLANTS
LE SAMEDI 26 NOVEMBRE DE 9 À 12 H
À L'ÉCOLE COMMUNALE D'ITTRE**

HÊTRES

VIORNES

FUSAINS

CHARMES

MERISIERS

NOISETIERS

SYMPHORINES

CHÂTAIGNIERS

ÉRABLES PLANES

AULNES GLUTINEUX

ÉRABLES SYCOMORES

ÉRABLES CHAMPÊTRES

SORBIERS DES OISELEURS

CORNOUILLIERS SANGUINS

TILLEULS À PETITES FEUILLES

Distribution d'arbustes à petits fruits : groseillers rouges et blancs, cassissiers, framboisiers

> **Christian Fayt,
Echevin de la Ruralité**



OPÉRATION

«UN ENFANT-UN ARBRE»

Le dimanche 27 novembre à 11h au Bois Domanial des Nonnes et de Fauquez.

Plantation d'un chêne par les parents dont l'enfant est né dans l'année.

RENSEIGNEMENTS :

Christian Fayt, Echevin de la Ruralité : 0473/78 32 68.



ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

La Wallonie désire remettre à jour dans chaque commune la liste des arbres et des haies remarquables. Notre commune a décidé de souscrire à cette demande et en particulier pour les haies. Comme vous le savez, les haies jouent un rôle important pour la lutte contre les inondations, les vents violents et assurent la préservation de notre faune et de notre flore.

Si vous voulez participer à cet inventaire, vous pouvez me contacter au 0473/78 32 68 ou à christian.fayt@live.be.



LE PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ APPROUVÉ !

Après un long travail de préparation et une enquête publique ayant reçu 53 remarques, le Plan Communal de Mobilité (PCM), tel que modifié pour certaines remarques a été approuvé par les 2/3 des conseillers communaux, soit 12 pour et 5 abstentions. Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre, et de contribuer à l'améliorer. Un comité local de suivi, autour du Conseil consultatif Mobilité, sera mis en place.

Le PCM est consultable auprès de l'Administration communale, chez Philippe Godefroid, conseiller en Mobilité, et sur le site internet de la Commune, à la page http://www.ittre.be/pdf/PCM_Ittre_synt_ph3_enq_pub.pdf.

En ce qui concerne le centre du village de Ittre, des votes du Conseil ont déjà eu lieu, en attendant l'accord de la tutelle (Région), pour interdire la circulation (sauf cyclistes) d'entrée dans le village par la rue de la Montagne, le long de l'église, ainsi que mettre la rue Haute en zone bleue (30') sauf autorisation communale («carte de stationnement», dont riverains).

En ce qui concerne le centre du village de Virginal, de nombreuses oppositions se sont exprimées quant aux modifications proposées pour un nouveau giratoire autour de l'église. Cette proposition a donc été abandonnée (voir nouveau plan ci-joint).

Il reste cependant un problème de circulation, de parking, et de vitesse (limitation 30km/h) dans le Centre de ce village, mais pas seulement dans ce Centre. A régler donc.

D'autre part, j'ai demandé au Conseil consultatif Mobilité de créer un groupe de travail spécifique sur les trajets/horaires des TEC, sur base d'un inventaire réalisé par Philippe Godefroid, conseiller en Mobilité.



> **Marc Hordies,**
Echevin de la Mobilité

Plan Communal de Mobilité d'Ittre Phase 3 : Propositions 3.2 Déplacements automobiles

Circulation au centre de Virginal - enjeux et propositions

Août 2011

Enjeux :

- ♦ Sécuriser le carrefour N280 - Rouge Bouton - Moulin à vent
- Créer un effet de porte à l'entrée Nord

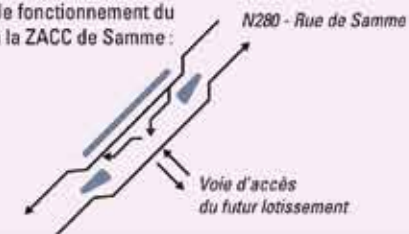
- Favoriser l'accès aux commerces de proximité
- Améliorer les conditions de circulation aux hyperpoints scolaires

Propositions :



- Le raccordement de la ZACC de Samme à la N280 permettra :
 - d'aménager un carrefour constituant un effet de porte pour diminuer la vitesse de circulation en entrée de Virginal
 - de relier le centre du village de Virginal et la ZACC (dont la Future zone sportive) au réseau cyclable structurant via la rue de Samme

Principe recommandé de fonctionnement du carrefour N280 - accès à la ZACC de Samme :



- Le carrefour Rouge Bouton - N280 - Moulin à vent doit être sécurisé par des feux, car :
 - les contraintes de bâti n'offrent pas d'autres solutions satisfaisantes
 - un système de détection des véhicules venant des rues du Moulin à Vent et du Rouge Bouton permet une insertion facilitée pour tous les modes dans le carrefour (y compris pour les bus)
 - le système de détection peut également identifier les véhicules circulant à une vitesse trop élevée et les contraindre à s'arrêter

SPW Service public de Wallonie
Département de la Stratégie de la Mobilité
Commune d'Ittre

TRANSITEC

En collaboration avec :
ICEDD

0961-f 3_2-bv-4- 10.05.10 / sn
18.08.11 / sn

Figure n° 3.2.2



AVIS: ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Le Collège communal d'Ittre vous fait savoir que, suite aux remarques des citoyens et des autorités de tutelle, le projet modifié de schéma de structure communal pour l'ensemble du territoire communal fera l'objet d'une enquête publique suivant les modalités définies ci-dessous et ce, sous réserve de son adoption provisoire par le Conseil communal, en séance du 17 novembre 2011.

En vertu de l'article 1752 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, une enquête publique d'une durée de 30 jours sera organisée à partir du mardi 22 novembre au mercredi 21 décembre 2011.

Durant cette période, le dossier pourra être consulté par le public les jours ouvrables du mardi au vendredi de 9 à 12h, le mercredi 14 décembre de 16h à 18h et les samedis 3 et 17 décembre de 9 à 11h, au bureau du service de l'Urbanisme de l'Administration communale, rue de la Planchette n°2 à 1460 Ittre.

Une réunion d'information concernant ce dossier est organisée le 29 novembre 2011 à 20h dans la salle Planchette à Ittre, située rue de la Planchette à l'arrière du bâtiment du CPAS.

Les intéressés qui auraient des réclamations et/ou observations à faire valoir, sont priés de les adresser par écrit au Collège communal durant ce délai et, au plus tard le dernier jour de l'enquête publique, soit le mercredi 21 décembre 2011 (le cachet de la poste faisant foi).



MICHEL OLYFF MIS À L'HONNEUR

La cérémonie des «Orchidées du Brabant wallon» met, chaque année, à l'honneur des citoyens de la Province dans divers domaines, tels l'économie, le social, la culture, sciences,...

Cette année, un citoyen d'Haut-Ittre a été honoré ce 7 octobre dernier à Wavre, où la Gouverneure, Madame Laloy, était entourée de quelques Députés provinciaux et autres autorités communales, en particulier d'Ittre.



Tous, nous connaissons Michel Olyff ! En effet, notre vie quotidienne est parsemée de graphismes qui sont ses œuvres !

Il est à la fois graphiste, illustrateur, graveur et dessinateur. Il a enseigné à la Cambre et à l'UCL. Pour lui, il faut perpétuellement être en recherche, avoir l'œil pétillant ! Les siens sont, en tous cas pour ceux qui le connaissent, pleins de gentillesse et de spontanéité !



Merci, Michel.

> **Marie-Claire Godeau- Bougard, Échevine**



FILIÈRE BOIS À ECUEILLÉ



2011 est l'année internationale de la Forêt, voilà l'occasion pour nos amis d'Ecueillé de nous concocter un programme pour nous faire découvrir les forêts de la région, mais aussi des institutions de formation et une scierie.

Rendez-vous donc le jeudi 13 octobre à la maison familiale rurale de Loches, institution issue à l'origine de la volonté des familles d'agriculteurs de trouver un enseignement pour former leurs enfants tout en leur permettant de continuer à travailler avec eux.

Cette maison a bien sûr évolué, elle accueille des jeunes qui souhaitent avoir une formation plus pratique mais aussi des adultes recherchant un changement dans leur vie professionnelle. Il est donc proposé une formation en sylviculture et en bûcheronnage.

C'est avec un des professeurs belge d'origine et dont le frère habite à Ittre que nous avons découvert la magnifique chênaie de la Forêt Domaniale de Loches. Nous avons pu nous extasier devant des chênes plantés sous le règne de Louis XIV mesurant plus de 350 cm de circonférence et 45m de haut. Que l'on est... petit. La vision d'une sylviculture dynamique favorisant la régénération naturelle et la qualité des bois.

L'après-midi une toute autre forêt ; forêt privée de plus de 1000 ha appartenant à un grand groupe d'assurance gérée pour la chasse, nombreuses présences de cervidés (plus de 150) de chevreuils, de sangliers etc... mais aussi tous les dégâts d'une surabondance de gibiers et du manque de régénération.

Deux forêts... Deux visions différentes.



ETAT DES LIEUX DE L'INVESTISSEMENT COMMUNAL À LA SUITE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA BANQUE DEXIA ET DE LA LIQUIDATION DU HOLDING COMMUNAL

L'actualité de ces dernières semaines a été dominée, notamment, par les déboires financiers de DEXIA et du HOLDING COMMUNAL et par les graves séquelles budgétaires qui en résultent pour les communes. Il me paraît donc utile de faire le point de cette situation sur les finances communales.

QU'EN EST-IL POUR ITTRE ?

Il faut clairement distinguer deux volets : le volet comptable et le volet budgétaire.

VOLET COMPTABLE

Au bilan de la Commune, en valeurs mobilière, la Commune d'Ittre dispose d'un investissement d'actions au sein du capital du Holding communal réparti comme suit : 8.835 actions «ordinaires C», 2.790 actions «privilegiées B» et 2.703 actions «super privilégiées A». Soit au total 14.328 actions pour une valeur boursière actée aux comptes du 31 décembre 2010 du Holding communal de 389.677,68 euros.

Cette valeur boursière étant, à ce jour, pratiquement nulle, la Commune d'Ittre doit acter cette moins-value dans son bilan.

Cette moins-value bilantaire n'est cependant pas reflétée par la valeur boursière de la participation d'Ittre au capital du Holding communal. Elle ne s'élève qu'au montant pour lequel elle est comptabilisée au bilan communal, soit à la somme de 149.138,38 €. Ce montant comptable, inférieur de 240.539,30 euros par rapport à la valeur boursière, s'explique par le fait que cette participation financière n'a plus été revalorisée, dans le bilan d'Ittre, depuis 1994.

On conviendra que cette moins value de 149.138,38 euros est finalement une somme assez dérisoire dans un bilan communal de l'ordre de près de 33.000.000 euros. A fortiori, lorsqu'on saura que cet investissement au capital du Holding communal a rapporté en dividendes à la Commune d'Ittre, sur 15 ans (1996-2010), la coquette somme de 1.125.551 euros ! Soit plus de 7 fois sa valeur comptable et 3 fois sa capitalisation boursière !

VOLET BUDGÉTAIRE

Au budget 2011, une somme de 17.880,40 euros a été inscrite au titre de dividendes à percevoir du Holding communal. Cette somme correspond au montant perçu en 2010.

Le lendemain, visite d'une scierie de chêne qui s'approvisionne dans un rayon de 150 kilomètres dont la spécialité est le sciage de merrains servant à la fabrication de tonneaux pour le vin et le cognac. Scierie familiale où tous les produits du bois sont utilisés et récupérés de la poutre à la sciure.

L'après-midi, retour à Loches pour la visite d'un autre établissement scolaire le Lycée Emile Delataille spécialisé dans l'apprentissage des métiers :

- dans la menuiserie où les élèves ont à leur disposition du matériel hyper-performant qui doit faire pâlir d'envie nos établissements techniques.
- une autre spécialité enseignée : le décolletage ; métier issu de l'horlogerie où à partir de barres de métal, on fabrique en séries de petites pièces et des composants mécaniques de précision.

Après une première découverte sur le thème du cuir, nos amis français ont mis les petits plats dans les grands pour nous accueillir avec chaleur, gentillesse et un programme très intéressant.

Nous tenons à remercier Monsieur le Maire et son administration municipale, l'office du tourisme et Mr Patrick ????? de montrer une fois de plus leur attachement à ce jumelage.

L'année prochaine, nous les recevrons pour fêter avec la population de notre commune les vingt ans de ce jumelage et je ne sais pas pourquoi, il y aura certainement pour commémorer cet anniversaire... une plantation d'arbres.

> **Christian Fayt, Echevin de la Ruralité**



2 BONNES NOUVELLES POUR LA MOBILITÉ POUR 2012

- **La liaison douce (piétons/cyclistes) entre Ittre (rond-point d'Ecueillé) et le Canal :**

On l'a tellement attendu et espéré (voir le PCM) . Et voici que le Service Public de Wallonie nous le promet pour le printemps 2012 ! Quel plaisir !



- **Pour des raisons régionales de sécurité, il était indispensable de créer un rond-point à la sortie du ring de Haut-Ittre.**

Mais, en plus, d'en faire un pôle d'échange intermodal (bus TEC, piétons, vélos, VAP, covoiturage, etc). Et voici que la Province BW pour plus de 430.000 euros (sous l'impulsion d'Alain Trussart, député provincial) ; la Région wallonne (SPW, sous l'impulsion du ministre Benoit Lugen, pour 400.000 euros) ainsi que la SRWT (TEC), sous l'impulsion du ministre Henry, pour plus de 70.000 euros, ainsi que l'engagement de la Commune d'Ittre (100.000 euros), soutiennent ce projet

Nous prenons acte de ces engagements et remercions ces pouvoirs publics et leurs mandataires, car il s'agit d'éléments essentiels pour une meilleure mobilité.

> **Marc Hordies, Echevin de la Mobilité**



hauteur apparemment anormale du dividende de 13 % promis par le Holding communal.

Je rappelle qu'à Ittre, les dividendes Dexia étaient de 53.000 en 2007 et de près de 60.000 en 2008. Un dividende global de 17.000 à partir de 2010 n'était donc pas totalement inintéressant. A fortiori pour une participation de 110.000 euros puisée non pas par emprunt mais dans les réserves financières communales rapportant sur un compte d'épargne, à terme d'un an, deux pourcent, soit 2.200 €.

- La banque Dexia avait passé avec succès 2 stress-tests organisés par la Commission européenne et le rapport du commissaire auprès du Holding communal (Price Waterhouse Coopers !) concluait : «Nous sommes d'avis que les informations financières et comptables fournies sont fidèles et suffisantes pour éclairer l'assemblée générale appelée à voter sur la proposition d'augmentation de ce capital par apport en numéraire».
- Cette sollicitation à participer à cette augmentation du capital du Holding communal était fortement appuyée par le Gouvernement fédéral et son «grand argentier» Didier Reynders, par le Gouvernement wallon et par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.
- J'indique, enfin, que lors du Conseil communal du 29 septembre 2009, la délibération portant sur cette souscription au capital du Holding communal n'a pas fait l'objet d'un vote négatif de la part des I.C. mais seulement de leur abstention et que le délégué communal auprès de Dexia est, de longue date, le conseiller communal I. C., M. J-P Cayphas.

J'ai donc pu dire au Conseil communal du 11 octobre dernier qu'a posteriori, cette opération financière, de portée limitée, était une erreur mais que, de bonne foi, elle justifiait de larges circonstances atténuantes.

A fortiori si, demain, autorités fédérale et régionale acceptent de compenser, peu ou prou, les pertes qu'elles ont provoquées dans les finances communales.

> **Claude Debrulle, Echevin des Finances**



L'OPPOSITION I.C. : DE LA RIGUEUR BUDGÉTAIRE OU DU RACOLAGE ÉLECTORALISTE ?

Dans une tribune politique publiée dans le bulletin communal n°97 d'octobre 2011, l'opposition «Intérêts communaux» I.C. (M.R./C.D.H.) s'en est prise à 4 paramètres d'évaluation des finances communales entre 2007 et 2010 pour dénoncer : l'accroissement des dépenses communales, la diminution des recettes communales et des bonis budgétaires, la ponction fiscale et l'accroissement de la dette.

Je reprends chacune de ces dénonciations pour en démontrer le caractère démagogique, lacunaire, voire fallacieux.

1. L'ACCROISSEMENT DES DÉPENSES COMMUNALES

Il serait tout d'abord de bon ton que les I.C. fassent preuve de modestie dans la critique de cette augmentation.

En effet, si l'on compare la croissance des dépenses communales entre les deux dernières législatures 2002/2006 et 2006/2010, il apparaît que les plus économes sont justement ceux – la majorité PS/PA/Ecolo – que les I.C. dénoncent !

Je renvoie au tableau ci-contre basé sur des données incontestables que sont les comptes annuels.

J'ajoute que les I.C. ne font évidemment pas état de l'accroissement des dépenses communales dues à des politiques que la commune ne maîtrise pas ou à des mécanismes de protection de la consommation qui ne relèvent pas de sa compétence. Je renvoie ici à des transferts à la zone de police (+ 91.739€ entre 2006 et 2010) au CPAS (+ 132.415€ entre 2006 et 2010) liés à la diminution des budgets fédéraux au service incendie (+ 20.160€ entre 2006 et 2010) à la libéralisation des prix de l'énergie ou encore à l'indexation des salaires (2 index en 2008 et 1 index en 2010 soit + 6% de la masse salariale).

Il y a, enfin, en raison de la récession, une politique délibérée de la majorité PS./PA./Ecolo de soutenir la demande intérieure et d'aider les plus démunis. Sans parler de la forte subvention communale au C.P.A.S., je peux encore citer à cet égard l'émission des chèques «Pouvoir d'achat» (+ 60.000 €) ou encore la multiplication des activités extrascolaires au prix de la garderie.

2. DIMINUTION DES RECETTES COMMUNALES ET DES BONIS BUDGÉTAIRES

Présenter ces diminutions sous l'énoncé de deux chiffres bruts tirés de leur contexte n'est pas intellectuellement honnête et n'honore pas les I.C. qui les agitent comme un chiffon rouge.

- En réalité, les recettes communales se sont accrues au cours des 5 dernières années grâce à la gestion budgétaire dynamique de la majorité PS./PA./Ecolo. Par exemple, en obtenant une hausse de la redevance C.E.T. de 2,48 à 3€ la tonne de déchets déchargés à l'incinérateur de Virginal. Ce qui a amélioré les recettes communales de 60.000€ par an à partir de 2008.

Ou encore, en mettant fin à une série de vieux contentieux fiscaux avec les communes voisines à l'avantage de notre commune (+ 100.000€).

Aussi, en luttant contre la spéculation foncière par la taxation des lotissements non bâtis pendant plus de deux années après leur acquisition (+ 15.000€).

- Par contre, ce que les I.C. se gardent d'expliquer, c'est pourquoi certaines recettes communales ont diminué.

Par exemple, en raison de la crise financière sur laquelle les tenants du libéralisme débridé et de la dérégulation se taisent obstinément.

Rien que pour l'exercice budgétaire 2009, les recettes communales ont diminué de 450.000€ (- 300.000 en force motrice, - 60.000 en dividendes DEXIA, - 90.000 en intérêts de placement).

- Enfin, ce que les I.C. semblent ignorer, c'est le changement de stratégie fiscale de l'entreprise DUFERCO entre 2008 et 2009 qui a un impact direct sur le volume des recettes communales. De 2005 à 2008, DUFERCO payait l'entièreté des sommes dues au titre du précompte immobilier et, ensuite seulement, introduisait une réclamation auprès du Gouvernement fédéral pour obtenir restitution d'une partie de cette taxe. Depuis 2009 – changement d'attitude –, DUFERCO ne paie plus que l'incontes-

ENTRE, D'UNE PART, LA LÉGISLATURE 2002/2006 ET, D'AUTRE PART, LA LÉGISLATURE 2006/2010, COMPARAISON DE L'AUGMENTATION DES DÉPENSES COMMUNALES SUR BASE DES COMPTES ANNUELS			
	Augmentation entre 2002 et 2006	Augmentation entre 2006 et 2010	Différence
Frais de personnel	+ 843.743 €	+ 714.053 €	- 129.690 €
Frais de fonctionnement	+ 512.863 €	+ 48.003 €	- 464.860 €
Transferts	+ 329.070 €	+ 234.543 €	- 94.527 €
Dette	+ 84.197 €	+ 62.870 €	- 21.327 €

ENTRE, D'UNE PART, LA LÉGISLATURE 2003/2006 ET, D'AUTRE PART, LA LÉGISLATURE 2007/2010, COMPARAISON DE L'AUGMENTATION DES DÉPENSES COMMUNALES SUR BASE DES COMPTES ANNUELS		
Dépenses communales		
Entre 2003 et 2006	+ 1.224.220 €	
Entre 2007 et 2010	+ 897.872 €	Soit 326.348 € de moins

tablement dû et retient +/- 600.000 € par an, le temps que le fédéral tranche, en tout ou en partie, le bien fondé de sa retenue. Si la stratégie fiscale de DUFERCO était restée la même à ce jour, les recettes propres de la Commune – et dès lors son boni budgétaire – n'auraient pas diminué de 54.000€ mais, au contraire, afficheraient une augmentation de 546.000 €, C.Q.F.D. !

3. LA PONCTION FISCALE

Les I.C. ressassent à l'envi l'augmentation en 2007 des centimes additionnels au précompte immobilier (P.I.) de 2100 à 2500 (19 % et non pas 32 % !). Soulignons déjà que ce montant est inférieur à la moyenne (2.612 !) des taux pratiqués par les communes classées par DEXIA dans le même cluster qu'Iltrre. Ce taux de 2.500 est le même que celui pratiqué par les communes du Brabant wallon de Chastre, Court-St-Etienne, Jodoigne ou Villers-la-Ville. Surtout, les I.C. oublient de rappeler que, dans le même temps, la majorité PS/PA/Ecolo a diminué de 7 à 6.5 % le pourcentage des centimes additionnels sur le revenu du travail (I.P.P.). Et que cette même majorité l'aurait encore réduit si les effets de la crise financière ne s'étaient pas fait sentir à ce point depuis 2008.

De toute façon, l'objectif fiscal que cette majorité progressiste ittrroise s'était fixé est doublement atteint.

Primo, dans une situation de crise financière, économique et, finalement, sociale, il est moralement justifié de faire porter l'effort fiscal sur les personnes qui ont les «épaules les plus larges». A Iltrre, celles-ci bénéficient souvent de revenus immobiliers importants qui ne sont d'ailleurs pas indexés complètement depuis des lustres. Par contre, alléger l'impôt sur les revenus du travail, salarié ou indépendant, est non seulement une aide précieuse pour les plus fragiles face à la crise mais aussi un coup de pouce non négligeable à la grande consommation et donc un adjuvant à la reprise économique.

Secundo, le modèle mathématique montre qu'au final, la grande majorité de nos concitoyens - revenus faibles et moyens - a tiré profit de cette double modification de l'imposition du P.I. et de l'I.P.P.

En effet, si l'on prend l'exemple-type d'un couple dont les deux partenaires travaillent, qui sont propriétaires de leur maison et qui ont deux enfants mineurs, le résultat combiné de cette double modification de l'imposition communale aboutit à un accroissement de leur revenu net de l'ordre de 50 à 100 euros par an.

4. L'ACCROISSEMENT DE LA DETTE

A.LA DETTE

Au 31 décembre 2006, la dette communale s'élevait à 2.021.310 euros.

Au 31 décembre 2010, cette dette s'élevait à 3.162.807,30 euros. Cet accroissement de la dette de 1.141.497,30 correspond à l'emprunt contracté par la commune pour la rénovation particulièrement réussie de l'école communale d'Iltrre.

Pourquoi avoir recouru, en 2009, à cet emprunt plutôt que de puiser dans les fonds de réserves dont dispose la commune ?

Pour une raison de «bon père de famille» : alors qu'à la même époque, le taux de rémunération de l'épargne perçu sur le placement des

fonds de réserves communales était de l'ordre de 2 %, nous avons eu l'opportunité de contracter cet emprunt au taux d'intérêt exceptionnellement bas de 1,25 % via la Communauté française.

B.LE REMBOURSEMENT

Aux comptes annuels 2006, les dépenses de dettes atteignent 243.328,11 euros.

Aux comptes annuels 2010, ces mêmes dépenses de dettes atteignent la somme de 306.278,50 euros. Les 62.950,39 euros de différence représentent la charge d'amortissement du prêt scolaire.

Dans un budget annuel qui tourne autour de 9.000.000 d'euros, une charge d'emprunt de 306.278,50 euros «ruine-t-elle la population» et «compromet-elle l'avenir fiscal de nos enfants» ?

Foin de démagogie ! Ce montant représente 4 % des recettes communales à l'exercice propre. Pour les communes du Brabant wallon, ce pourcentage est de 11 % et celui des communes wallonnes appartenant au même cluster qu'Iltrre est de 13 % !

L'amortissement par habitant est à Iltrre de 35 € par an, à la province de Brabant Wallon de 75 € et au sein du cluster de 95 € !

CONCLUSION

Dans un tel contexte de gestion budgétaire prudente mais dynamique, est-il raisonnable d'affoler la population en s'efforçant de l'abrutir de chiffres fallacieux parce que privés du contexte qui leur donne une portée très différente de celle véhiculée par l'opposition ?

Après un silence assourdissant de plus de cinq ans, cette opposition «Intérêts communaux» (I.C.) – anticipant l'échéance électorale d'octobre 2012 – préfère le slogan racoleur à la démonstration argumentée.

Puis-je rappeler que, dès novembre 2008, au nom du Collège communal et en tant qu'Echevin de l'Information, j'avais soumis à cette opposition I.C. la proposition d'inclure dans le bulletin communal des débats contradictoires sur des thèmes communaux choisis de commun accord et arbitré par un professionnel. A ce jour, les I.C. n'ont jamais répondu à cette proposition. Peut-être n'est-il pas trop tard ?



> Claude Debrulle,
Echevin des Finances





AVEZ-VOUS DROIT A UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE ?

LES CONDITIONS

- **1^{ère} condition : Appartenir à une des TROIS catégories suivantes :**
 - Vous êtes bénéficiaires de l'assurance maladie invalidité (BIM) ou OMNIO (mutuelle).
 - Votre ménage dispose de revenus annuels bruts imposables inférieurs à 15.782,42€ majorés de 2.921,74€ par personne à charge.
 - Vous êtes actuellement en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes et vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.
- **2^e condition : Vous vous chauffez avec un des types de combustible suivants :**
 - Le gasoil de chauffage (en vrac ou à la pompe).
 - Le pétrole lampant de type C (en vrac ou à la pompe).
 - Le propane en vrac.

ATTENTION : Les combustibles de chauffage suivants sont exclus de la mesure :

- Le gaz naturel (le gaz de ville par raccordement au réseau de distribution de ville) ;
 - Le gaz propane en bonbonne ou le gaz butane en bonbonne.
- **3^e condition : Vous introduisez votre demande dans les 60 jours de la date de livraison**

LE MONTANT DE L'ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Le prix à prendre en considération est le prix facturé (TVA comprise et remises éventuelles) dans chaque cas d'espèce.

Dans tous les cas, cette intervention est limitée à 1.500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. L'allocation forfaitaire pour le gasoil de chauffage à la pompe ou pour le pétrole lampant à la pompe s'élève à 210 €. L'allocation forfaitaire pour les combustibles en vrac s'élève à 300 €.



LES DOCUMENTS A FOURNIR

- Une copie de la facture relative à la livraison ou du bon de livraison (si vous habitez dans un immeuble à appartements, vous devrez demander à votre propriétaire une copie de la facture et une attestation mentionnant le nombre de logements concernés par la facture).
- Une copie de votre carte d'identité
- Le numéro de compte bancaire sur lequel l'allocation éventuelle devrait être versée.
- Votre dernière fiche salaire ou votre dernière attestation d'allocations sociales perçues ou votre dernier extrait de rôle de l'impôt des personnes physiques.
- Si vous êtes propriétaire d'un autre bien immobilier, vous devrez fournir une attestation d'enregistrement sur papier libre précisant le revenu cadastral de votre (vos) bien(s) immobilier(s) à l'exception du bien qui vous sert de logement individuel ou familial.
- Si vous êtes en médiation de dettes, vous devrez fournir une attestation de votre médiateur précisant **l'état de nécessité pour l'allocation de chauffage ou une décision d'admissibilité de la requête en règlement collectif de dettes.**

PERSONNE DE CONTACT

- Par téléphone : M^{me} VERRIEST : 067/64.71.67 ou
 - à la permanence le mardi et le jeudi matin de 9h00 à 11h30 au CPAS d'Ittre situé Rue de la Planchette 6 – 1460 Ittre
- > **Aurore François, Secrétaire du CPAS d'Ittre**
Nathalie Colette, Présidente du CPAS d'Ittre
et Echevin de la Santé



BREVET DU CYCLISTE

APPEL À CANDIDATURES POUR LA CONSTITUTION D'UN PÔLE D'ACCOMPAGNATEURS

Depuis l'année passée, la commune, en collaboration avec la Région wallonne finance le Brevet du cycliste pour les classes de 5^e année des écoles libre et communale de Ittre et de Virginal.

Ce Brevet a pour objectif de doter les enfants des capacités nécessaires à la circulation à vélo avec un maximum de sécurité. Il ne constitue donc pas un permis de conduire son vélo. Mais ses objectifs sous-jacents concernent également **l'amélioration de la mobilité**, en particulier aux abords des écoles, **le développement personnel des enfants** et **la protection de l'environnement**.

Le Brevet du cycliste repose aujourd'hui principalement sur les épaules des directions et enseignants des écoles. Afin d'accompagner ceux-ci lors des formations dispensées aux enfants, nous sommes à la **recherche de personnes ressources**. Ces personnes ressources accompagneront les enseignants et les enfants lors de l'apprentissage de base dans la cour de récréation, et le cas échéant, lors des sorties en groupe ou en individuel sur la voirie.

Les personnes intéressées recevront une formation de 2 jours les 12 et 16 janvier 2012 à Ittre et Virginal dispensée par l'ASBL Pro Velo comportant notamment les points suivants :

- Comment mettre en place des séances d'éducation au vélo ?
- Quelles pistes d'ateliers en site protégé pour exercer ou vérifier les acquis des élèves ?
- Quels points vérifier sur un vélo pour assurer un minimum de sécurité ?
- Quelles sont les dispositions du Code de la route spécifiques aux cyclistes ?
- Comment guider un groupe dans la circulation ?
- Comment organiser des exercices individuels sur la voirie ?
- Rôle, techniques et qualités d'un formateur.
- Prise en charge d'une classe dans la cour
- Prise en charge d'une classe sur la voirie, en groupe et en individuel
- Encadrement et soutien des brevets cyclistes

Le tout dans une ambiance conviviale qui se veut constructive et interactive. Le nombre de participants est limité afin de privilégier une approche individuelle de qualité. Ces formations seront organisées d'ici la fin de l'année.

A la suite de cette formation, les participants s'engagent à se rendre disponible pour le projet du Brevet du cycliste, à raison de quelques jours par année scolaire.

Le public-cible de cet appel à candidatures est constitué de : Gardiens de la Paix, policiers, agents communaux, enseignants non impliqués dans le projet, parents ou bénévoles proches ou non de l'école. Les parents peuvent ainsi avoir l'occasion de voir concrètement leurs rejetons évoluer et acquérir une certaine assurance.

Pour toute question vous pouvez prendre contact avec Philippe Godefroid, conseiller en Mobilité de la commune : p.godefroid@ittre.be, 067/79.43.37. Si vous avez envie de rejoindre ce beau projet, nous vous invitons à lui envoyer votre candidature motivée pour le 15 décembre 2012 au plus tard.



LE MARCHÉ DU VENDREDI À HAUT-ITTRE A COMMENCÉ



Dès le 21 octobre, le vendredi après-midi est jour de marché à Haut-Ittre.

Cette initiative est le résultat de la collaboration fructueuse entre le Conseil consultatif Économie locale et Emploi durable et un couple de commerçants ambulants locaux à l'initiative du projet. Elle a été largement soutenue, et autorisée, par les autorités communales.

Ce marché se tient chaque vendredi après-midi sur le parking de covoiturage situé au niveau de la chaussée de Nivelles face au boulevard Piron (à côté de l'Horticole Bodart). Dans une ambiance conviviale, des marchands ambulants proposent des produits spécialisés (dont vêtements dames, pâtes fraîches, bios, équitables, alimentation spécialisée,...). Ils sont actuellement une bonne douzaine avec un parking directement accessible.

Il s'agit d'une très belle occasion d'apporter une dynamique supplémentaire aux habitants de Haut-Ittre et de Bois-Seigneur-Isaac, ne disposant pas de commerces spécialisés en toute proximité, et offrant au transit important, issu du proche échangeur autoroutier en direction de Nivelles, une opportunité de courses avant le week-end.

Les marchés des vendredis auront lieu de 15 à 19h... mais des exposants sont déjà là plus tôt !

Le 18 novembre, à 16h, aura lieu l'inauguration officielle.

Bienvenue à toutes et tous.

> **Marc Hordies,**
Echevin de l'économie locale

Expression politique: Participer. Vous avez dit Participer ?



ESPACE DE PAROLE DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Comme beaucoup d'entre vous l'ont lu dans leur quotidien, le conseil communal à Ittre ce mardi 11 octobre a vu la majorité se diviser et rejeter la modification budgétaire n°2 (MB2) indispensable pour permettre à la commune de boucler financièrement l'année.

Ce qui est intéressant dans ce qui s'est passé ce mardi, c'est qu'un membre de la majorité a subi la même limite dans sa liberté d'expression que ce que connaît l'opposition depuis 5 ans. C'est parce que la parole lui a été refusée par le bourgmestre Axel François qu'un conseiller PA s'est abstenu au moment du vote de la MB2 mettant ainsi sa majorité en difficulté. Et pour nous, plus grave encore, ce refus de le laisser s'exprimer sur ce point combien important qu'est la politique sportive développée dans le village, a empêché un débat nécessaire.

Ce que les IC désirent dénoncer ici, c'est bien cette attitude facilement dictatoriale de la majorité. Celle-ci demande de la part de IC une politique constructive et créative pour faire avancer le débat communal. Pourquoi pas ??? Mais pour cela, il faudrait que la majorité accepte de débattre des sujets plus sensibles jusqu'au bout.

Depuis 5 ans maintenant, le président du conseil communal ne garantit pas l'application de ROI dont pourtant il est le garant.

Depuis 5 ans, les conseillers communaux ne sont pas traités de manière équitable s'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, les uns peuvent prendre la parole, tempêter, invectiver, les autres ne peuvent qu'écouter et intervenir sous contrôle.

Depuis 5 ans, et c'est bien plus grave, les débats sont interrompus sans avoir permis aux conseillers d'analyser certains problèmes suffisamment en profondeur pour y apporter des solutions efficaces et consensuelles.

Depuis 5 ans, l'opposition est muselée par la règle des questions orales (une seule par conseiller par conseil) qui ne peuvent donner lieu à débat et qui la plupart du temps ne reçoivent qu'un accusé de réception mais très rarement une réponse satisfaisante.

Le Collège rêvait d'un vrai débat communal constructif pour le bien commun. Il ne l'a pas initié. Et aujourd'hui, il en vient à museler les conseillers de sa très courte majorité.

> Le groupe IC :

Jean-Paul Cayphas

Alain Detry

Hélène de Schoutheete

Suzanne Henry

Ferdinand Jolly

Daniel Vankerkove

Georgette Van Stichel

Thierry Wyns



RÉPONSE DU BOURGMESTRE

TOUT CE QUI EST EXCESSIF EST INSIGNIFIANT.

Vous en avez, ici, un exemple frappant. Comme les lecteurs du Petit Tram peuvent le constater chaque mois ainsi que ceux de nos concitoyens qui assistent régulièrement aux réunions du conseil communal, le Bourgmestre applique et s'efforce de faire respecter le règlement d'ordre intérieur avec courtoisie, impartialité et objectivité. Vous constaterez, en lisant le compte-rendu du conseil communal, que Monsieur Sivine, PA, et Madame Van Stichel, Intérêts Communaux, ont pu exprimer librement leur point de vue sur les choix de la Commune en matière de politique sportive et, notamment, en ce qui concerne la salle de Haut-Ittre. Ce point n'était pourtant pas à l'ordre du jour puisque la décision avait été prise depuis longtemps ; il concernait non pas une dépense supplémentaire mais une recette de 780.000 € que nous venions d'obtenir enfin. Je tiens à rappeler à tous les Conseillers communaux un article important de la loi communale que malheureusement certains semblent ignorer.

Article 122 : *Le Président est chargé de diriger la séance, c'est-à-dire de donner et retirer la parole, éventuellement de limiter le temps de parole, de calmer les esprits. Il doit veiller aussi au respect des dispositions légales et réglementaires et, notamment, du règlement d'ordre intérieur.*

Certains ont sans doute la nostalgie des conseils communaux marathon où chacun jouait à avoir le plus de lignes dans le Petit Tram et où on reprenait pour la nième fois

ce qui avait été dit, avant, par d'autres. Ces conseils communaux se terminaient très tard et des décisions essentielles et importantes pour Ittre et ses habitants se faisaient entre deux bâillements.

J'ai mis fin définitivement à ces habitudes et j'en suis particulièrement fier. Pour le reste, chaque Conseiller communal peut poser une question orale, il y en a parfois une dizaine. Chaque membre du Collège communal s'efforce de répondre au mieux à chacune de ces interpellations. Par contre, la loi communale autorise tous les Conseillers à déposer des propositions écrites, des suggestions structurées pour améliorer la gestion communale. Moi, j'en ai déposé plus d'une centaine lorsque je faisais partie de la minorité communale. Aujourd'hui, après 5 ans de cette nouvelle législature, j'attends toujours la première proposition du groupe Intérêts Communaux.

Pour conclure, soit on critique et on propose ; soit on ne propose rien et on a l'honnêteté de ne pas critiquer ce groupe qui a multiplié les actions positives dans l'intérêt de tous. Je vous rappelle, en passant, cet éditorial du journal «La Capitale», et qui est sorti il y a quelques semaines : **«Ittre est, d'après nos analyses, la Commune du Brabant wallon où il fait le mieux vivre».**

Merci beaucoup.

> **Axel François, Votre bourgmestre**



TÉMOIGNAGE

LE JEUDI 1^{ER} DÉCEMBRE, SALLE POLYVALENTE DE VIRGINAL, 10H15

Paul Sobol rescapé du camp d'Auschwitz racontera sa terrible et «merveilleuse» histoire aux enfants de nos écoles. Les grandes personnes qui souhaitent entendre ce témoignage sont elles aussi cordialement invitées.

Paul Sobol est né à Paris le 26 juin 1926. Il séjourne clandestinement à Bruxelles de 1942 au 13 juin 1944. A cette date, il est arrêté suite à une dénonciation. Le 31 juillet 1944, toute la famille (le père, la mère et les trois enfants) sont déportés au camp d'Auschwitz. Commence alors un récit poignant, émouvant, digne dans lequel Paul Sobol nous raconte comment il survécut à l'enfer du camp de la mort. Evadé lors de l'évacuation du camp, profitant du bombardement du train, il est libéré définitivement par les Américains le 1er mai 1945. Depuis lors, en mémoire de sa famille détruite, Paul Sobol raconte...

> **Votre bourgmestre : Axel François**



EXPRESSION POLITIQUE : PA

P.A. – PARTICIPATION & ALTERNATIVES S'AFFICHE SUR LE NET !

Le nouveau site Internet de PA est accessible à l'adresse www.pa-ittre.be depuis début octobre.

Les nouveautés présentées sont :

- visibilité des méthodes et actions propres au groupe PA
- expression directe en «live» des élus sur des sujets d'actualité communale
- bilan de la législature : les + et les -
- possibilité d'interaction des citoyens avec le groupe ;
- présence aussi sur Facebook®
- mise en place d'une démarche citoyenne en vue de définir les éléments d'une vision du village à un horizon 2020-2030 de laquelle seront extraites les lignes du programme PA de la prochaine législature.

C'est pourquoi dès aujourd'hui nous vous invitons à répondre à la question suivante via Facebook, le mail ou tout autre moyen de communication :

«Que représente votre village pour vous et à quoi devons-nous accorder de l'importance pour les 10 ou 20 ans à venir ?»



Plus que jamais, soyez acteur/actrice de votre commune. Participez, nos portes sont ouvertes. Adresse de contact : Rue du Masy, 24 1460 Ittre - mail : info@pa-ittre.be

> **Georges Braive, Secrétaire politique PA**

NAISSANCES

VAN HEIRSTRAETEN MILEY : née le 16/09/2011 à Anderlecht

GRÉANT CAMILLE : née le 19/09/2011 à Soignies

DELTENRE GRÉGOIRE : né le 19/09/2011 à Braine-l'Alleud

HUYBRECHS ELLA : née le 27/09/2011 à Uccle

MARTENS SACHA : né le 11/10/2011 à Nivelles

ROGGE LALY : née le 21/10/2011 à Anderlecht

DÉCÈS

BERGERET ISABELLE : décédée le 1/10/2011 à ITTRE

QUERTENMONT MARIE-JOSÉ : décédée le 3/10/2011 à ITTRE

MUSSCHE FLORENCE : décédée le 4/10/2011 à BRAINE-L'ALLEUD

PERRA ELIO : décédé le 22/10/2011 à ITTRE

COLQUHOUM BERNARD : décédé le 22/10/2011 à BRAINE-LE-COMTE

VIGNIER ROBERT : décédé le 24/10/2011 à HAL

VUES CHRISTIAN : décédé le 25/10/2011 à ITTRE



> **Marie-Claire Godeau,**
Officier de l'État-civil

CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT

POUR UN EMPLOI, TEMPS PLEIN, AU SERVICE TRAVAUX : 1 AIDE JARDINIER ET 1 MAÇON (H/F)

INFORMATIONS COMPLÈTES SUR NOTRE SITE INTERNET : WWW.ITTRE.BE

Candidature motivée accompagnée d'un CV détaillé est à adresser au plus tard, pour le 30 novembre 2011 par simple lettre ou courriel (personnel@ittre.be) à : Administration communale, à l'attention de M^{me} Myriam DEHANSCUTER, Responsable du service du personnel, rue de la Planchette, 2 - 1460 Ittre Tél. : 067/79.43.33

Toute candidature reçue au-delà du 30 novembre 2011 sera considérée comme irrecevable.

LES NOUVEAUX CHÈQUES POUVOIR D'ACHAT ARRIVENT !

Alors que, bien malheureusement, la crise financière des banques, des états (et la spéculation boursière) continue à entraîner notre économie, celle de nos ménages, de nos entreprises, de notre Europe, de notre pays, dans de réelles difficultés, le Conseil communal a décidé, malgré les difficultés financières, sur proposition du Collège, de maintenir l'octroi à chaque ménage ittrite de chèques pouvoir d'achat à valoir auprès des commerçants locaux. Ces chèques ont connu un réel succès l'an passé, permettant de (re-)trouver nos commerces locaux, indispensables à une réelle vie de proximité.

Sauf avis contraire des pouvoirs de tutelle (Région), de nouveaux chèques vous seront envoyés d'ici peu, hormis les ménages n'étant pas en ordre quant aux redevances et taxes toujours dues pour 2010. «Les commerçants participants seront signalés sur le site internet communal, dans le bulletin communal de décembre et sur leur devanture.»

Allez-y !

NB. Les chèques 2011-2012 auront une autre couleur que les précédents.

> **Marc Hordies, Echevin de l'économie locale**

JE COURS POUR MA FORME À ITTRE

UN GROUPE SUPER MOTIVÉ ET MAGNIFIQUE !



Début septembre, nous avons eu le plaisir de nous retrouver en face de plus de 30 personnes qui ont décidé de retrouver ou d'améliorer leur forme en faisant du jogging à Ittre ; défi évident : au bout de 12 semaines, à raison de deux entraînements par semaine, il fallait réussir à courir soit 5km soit 10km, le tout, évidemment, sans s'arrêter.

L'échéance approche à grand pas et déjà nous pouvons dire que le défi est gagné. C'est un vrai bonheur de lire sur des visages, parfois un peu souffrants, toute la satisfaction d'avoir réussi à courir 40 minutes sans s'arrêter. Plusieurs dames nous disent : «c'est incroyable, si on m'avait dit qu'au bout de 7 semaines, je saurai courir 30 minutes sans m'arrêter, jamais je ne l'aurais cru !». Nous sommes donc des coaches super fières de nos joggeurs. Un projet en réflexion, continuer sur la lancée pour faire en sorte que les personnes qui savent maintenant courir 5km puissent arriver au printemps avec 10km dans les jambes !

> **Montserrat Carreras, Christine Gascard,**
les coaches
Avec le soutien du Conseil consultatif des sports

CONFÉRENCE

Le Conseil consultatif des affaires sociales et de la Mobilité réduite invite chaleureusement la population (adultes et adolescents) à

Conférence par le Professeur M.FRYDMAN sur le LE TABAGISME

Le jeudi 19 janvier 2012 en soirée à l'Espace Bauthier

Plus de détails dans le prochain bulletin communal

Prochains Conseils communaux :

17 NOVEMBRE 2011 - SALLE POLYVALENTE DE VIRGINAL

13 DÉCEMBRE 2011 À 19H, GRAND-PLACE, 1

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Claude DEBRULLE**, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, de la Participation, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page : **Nancy Dutoit d'Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**